

Consignes de codage des séjours liés au COVID-19

Le code U07.1 *Maladie respiratoire à Coronavirus 2019 (COVID-19)* a été introduit dans la CIM-10 FR le 31 janvier 2020. Son libellé a depuis été modifié par l'OMS, il est désormais U07.1 *COVID-19*, avec une note indiquant que des codes additionnels peuvent préciser la pneumonie ou les autres manifestations cliniques. Afin de répondre au besoin de description dans le PMSI de toutes les situations cliniques liées au COVID-19, l'ATIH a créé des extensions au code U07.1. Il est désormais possible de repérer précisément, au-delà des cas confirmés, les cas possibles ou probables non confirmés, ainsi que les cas confirmés asymptomatiques. Les définitions des cas correspondent à la dernière version à jour communiquée par Santé Publique France (SPF).

Ce document a pour objectif de fournir aux établissements de santé des consignes de codage dans tous les champs du PMSI. Les consignes pour le codage des RPU seront mises en cohérence avec celles du PMSI.

I. Les extensions du code U07.1 dans la CIM-10 FR

Les extensions sont les suivantes :

- U07.10 COVID-19, confirmé
Cas clinique (infection respiratoire aiguë ou détresse respiratoire selon critères SPF¹) confirmé par la biologie
- U07.11 COVID-19, non confirmé
Cas clinique (infection respiratoire aiguë ou détresse respiratoire selon critères SPF¹) non confirmé par la biologie. Cas possible (symptomatique) ou probable (selon critères SPF¹).
- U07.12 Porteur de SARS-CoV-2 asymptomatique ou pauci symptomatique
Patient sans infection respiratoire aiguë
- U07.13 Autres examens et mises en observations en lien avec l'épidémie COVID-19
Personne contact ; personne coexposée ; cas possible secondairement infirmé.

¹ Se référer au document « Définition de cas d'infection au SARS-CoV-2 (COVID-19) » sur le site de Santé Publique France

Ainsi, pour les cas confirmés par la biologie, les codes à utiliser sont U07.10 pour les patients symptomatiques et U07.12 pour les patients asymptomatiques ou pauci-symptomatiques. U07.11 sera utilisé pour les cas possibles ou probables (selon les définitions de Santé Publique France), symptomatiques, sans confirmation biologique.

II. Consignes de codage pour le PMSI MCO

a. Le motif d'admission est en lien avec l'infection COVID-19

Se référer au fichier Excel téléchargeable sur le site de l'ATIH.

En fonction des situations, les codes U07.10, U07.11 et U07.12 peuvent être placés en diagnostic principal. En revanche, **le code U07.13 ne peut être codé qu'en position de diagnostic associé.**

b. Le motif d'admission n'est pas en lien avec l'infection COVID-19

Conformément aux règles du guide méthodologique MCO, le DP sera déterminé en fonction de la situation clinique. **Tous les codes étendus de U07.1 peuvent être utilisés en position de diagnostic associé.**

L'impact sur le groupage MCO sera communiqué sur e-pmsi.

III. Consignes de codage pour le PMSI HAD

En fonction des situations, les codes U07.10, U07.11 et U07.12 peuvent être placés en diagnostic principal (DP) ou diagnostic correspondant au mode de prise en charge principal (DCMPP) ou au mode de prise en charge associé (DCMPA). En revanche, le code U07.13 ne peut être codé qu'en position de DCMPP ou DCMPA et non en position de diagnostic principal. Tous les codes étendus peuvent être codés en diagnostic associé (DA) quand ils décrivent des affections qui ne sont pas directement liées au mode de prise en charge principal (MPP) ou associé (MPA).

a. Le motif d'admission est en lien avec l'infection COVID-19

i. Situation de surveillance

L'identification dans le PMSI peut se faire par la codification la **nature du séjour** nouvellement introduite 05 *Surveillance* et par le MPP 08 *Autres traitements*. Le diagnostic principal sera le code CIM-10 U07.10 *COVID-19, confirmé* ou U07.11 *COVID-19, non confirmé*.

Exemple 1 : patient présentant une infection respiratoire aiguë à SARS-CoV-2 (COVID-19), confirmée biologiquement ou non, nécessitant de la surveillance en raison de la présence d'une ou plusieurs comorbidités chez un patient âgé et/ou en raison d'une situation psychosociale complexe (ex: personne isolée).

Codage : nature de séjour : 05 *Surveillance*; MPP 08 *Autres traitements*. Le diagnostic principal sera le code CIM-10 U07.10 *COVID-19, confirmé* ou U07.11 *COVID-19, non confirmé*.

Exemple 2 : idem exemple 1 mais patient asymptomatique ou pauci symptomatique, testé positif au virus.

Codage : nature du séjour : 05 *Surveillance*; MPP 08 *Autres traitements*. En cas de cas confirmé chez un patient asymptomatique ou pauci symptomatique, le code CIM-10 à utiliser en DP est le U07.12 *Porteur de SARS-CoV-2 asymptomatique ou pauci symptomatique*.

Exemple 3 : idem exemple 1 mais patient dans une autre situation liée à l'infection COVID-19 : personne contact, personne coexposée.

Codage : nature du séjour : 05 *Surveillance*; MPP 08 *Autres traitements*. Dans les autres situations, le DP est le diagnostic retenu ou symptomatologie à l'origine de l'admission ou le Z20.8 *Sujets en contact avec et exposés à d'autres maladies transmissibles* et le code à utiliser en DCMPP est le U07.13 *Autres examens et mises en observations en lien avec l'épidémie COVID-19*.

ii. Situation de traitement

Si une complication motive l'admission et mobilise l'essentiel des soins, le DP reste le U07.10 ou le U07.11 (le code décrit toutes les manifestations du COVID-19) et la complication sera codée en DCMPP. Dans ce cas la nature du séjour peut être le 07 *Soins ponctuels* si la durée de séjour est prévisible à l'entrée ou le 08 *Soins complexes* par exemple. Le Choix du MP se fait conformément aux règles du guide méthodologique HAD.

b. Le motif d'admission n'est pas en lien avec l'infection COVID-19

Conformément aux règles du guide méthodologique HAD, la NS, MP, DP et DCMPP seront déterminés en fonction de la situation clinique. Tous les codes étendus de U07.1 peuvent être utilisés en position de DCMPP ou de DCPA ou de DA.

IV. Consignes de codage pour le PMSI SSR

En fonction des situations, les codes U07.10, U07.11 et U07.12 peuvent être placés en manifestation morbide principale (MMP) ou en affection étiologique (AE) ou en diagnostic associé significatif (DAS). Le code U07.13 ne peut être codé qu'en position de diagnostic associé significatif (DAS). Tous les codes étendus peuvent être codés en diagnostic associé (DA).

a. La finalité principale de prise en charge est en lien avec l'infection COVID-19

Différentes situations cliniques sont présentées ci-dessous :

Exemple 1 : patient présentant une infection respiratoire aiguë à SARS-CoV-2 (COVID-19), confirmée biologiquement pris en charge en SSR pour soins médicaux.

Codage :

Finalité principale de prise en charge : Z51.88 *Autres formes précisées de soins médicaux, non classées ailleurs*

Manifestation morbide principale : U07.10 *COVID-19, confirmé* (test réalisé en SSR, en MCO ou en ville, résultat positif)

Exemple 2 : patient présentant une infection respiratoire aiguë à SARS-CoV-2 (COVID-19), non confirmée biologiquement (pas de test réalisé ou test non conclusif), pris en charge en SSR pour poursuite des soins médicaux.

Codage :

Finalité principale de prise en charge : Z51.88 *Autres formes précisées de soins médicaux, non classées ailleurs*

Manifestation morbide principale : U07.11 *COVID-19, non confirmé*.

Affection étiologique : Infection respiratoire aiguë (J)*

Exemple 3 : personne contact ou patient asymptomatique ou pauci symptomatique, testé positif au virus (en SSR, en MCO ou en ville).

Codage :

Finalité principale de prise en charge : Z51.88 *Autres formes précisées de soins médicaux, non classées ailleurs*

Manifestation morbide principale : U07.12 *Porteur de SARS-CoV-2 asymptomatique ou pauci symptomatique*

Exemple 4 : personne contact ou patient asymptomatique ou pauci symptomatique, pas de test réalisé ou test non conclusif

Codage :

Finalité principale de prise en charge : Z51.88 *Autres formes précisées de soins médicaux, non classées ailleurs*

Manifestation morbide principale : en fonction des symptômes présentés (fièvre, toux, ..) ou en l'absence de symptôme Z20.8 *Sujets en contact avec et exposés à d'autres maladies transmissibles*

DAS : U07.13 *Autres examens et mises en observations en lien avec l'épidémie COVID -19*

b. La finalité principale de prise en charge n'est pas en lien avec l'infection COVID-19

Conformément aux règles du guide méthodologique SSR, la morbidité principale sera codée en fonction de la situation clinique. **Tous les codes étendus de U07.1 peuvent être utilisés en position de diagnostic associé.**